

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU VENDREDI 02 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit le deux-février, à 20 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Roland GILBERT, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : GILBERT Roland, BONNET Jean-François, RICHARD Françoise, COTTIN Gérard, GRESSIN Michèle, TAELEMAN Julien, PETIT Philippe, FERRAND Thierry, LAIGOT Stéphane, BARILLET-LYON Katia, AUDOIN Sandrine, COMPAIN Olivier.

**ABSENT(S)/EXCUSÉ(S)** : COURIVAUD Bernadette, REVIDON Laurent, JULIEN Alain, DESABRE Evelyne, RAVARD Valérie, KOOS Christine

**ABSENT(S)** : BERTRAND Isabelle

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : PETIT Philippe

**POUVOIR(S)** : de JULIEN Alain à Jean-François BONNET  
DESABRE Evelyne à Roland GILBERT  
KOOS Christine à Olivier COMPAIN

\* \* \*

Adoption, à l'unanimité, du procès-verbal du 01 Décembre 2017.

D'entrée de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir : «extinction de l'éclairage public».

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

\* \* \*

**2018/01 :**

#### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL ET ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR AFFERENT :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil, les termes de la délibération en date du 10 novembre 2017 relative à la mise en place d'une convention entre la commune et la communauté de communes du Pays de Nérondes pour le prêt de DVD, au titre de la compétence culturelle.

Il avait alors été demandé la modification de l'article 4 dudit document.

Après avoir pris connaissance des rectifications apportées (à savoir que seuls les documents appartenant à la Médiathèque feront l'objet de remboursement par la commune), le conseil municipal, à **l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de matériel.

Par ailleurs, lecture est faite du règlement intérieur correspondant à ce service.

Avis favorable **unanime**.

**2018/02 :**

**AVENANT N°2 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

La commune de Nérondes a confié à la Compagnie des Eaux et de l'Ozone l'exploitation de son service d'assainissement collectif par un contrat de délégation par affermage ayant pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2006 et modifié depuis par un avenant.

Ledit contrat arrive à échéance le 30 juin 2018.

Compte tenu des réflexions en cours au sujet de l'organisation du service public et afin de mener le contrat à son terme dans les meilleures conditions au vu de l'exigence du principe de continuité du service public, la collectivité demande au délégataire, conformément à l'alinéa 5 de l'article 36 du décret N°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016, de prolonger le contrat de six mois.

Après exposé des différentes modalités, les membres du conseil municipal, à **l'unanimité**, autorisent Monsieur le Maire, à signer l'avenant prolongeant de 6 mois la durée de l'affermage. L'échéance du contrat est en conséquence fixée au **31 décembre 2018**.

\* \* \*

**2018/03 :**

**SUBVENTION 2EME SEMESTRE 2017 CANTINE SCOLAIRE PUBLIQUE :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de solde de subvention pour l'association de la cantine scolaire de Nérondes. Cette subvention doit couvrir la période du 1<sup>er</sup> septembre au 22 décembre 2017. Il expose que durant cette période 3 319 repas ont été servis aux enfants de la commune. La participation municipale s'élevant à 1,90 € par repas, le conseil accepte le versement du solde de cette subvention pour un montant de 6 306,10 €.

A **l'unanimité**, les membres du conseil municipal approuvent le versement de la subvention.

\* \* \*

**2018/04 :**

**DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE POUR LA VIDEOSURVEILLANCE :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la commune peut prétendre bénéficier d'un soutien du Conseil Départemental au titre des amendes de police, en vue de l'installation de la vidéosurveillance de certains emplacements et bâtiments communaux.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 18.463,83 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **l'unanimité** des membres présents,

- SOLLICITE le concours du Conseil Départemental au titre du fonds des amendes de police
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant.

**2018/05 :**

**PLAN DE FINANCEMENT POUR L'INSTALLATION DE LA VIDEOSURVEILLANCE :**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de maintenir pour 2018, les travaux d'installation de vidéoprotection du domaine public et privé de la commune prévus l'année dernière.

Il présente un nouveau plan de financement prévisionnel, à savoir :

Coût de l'opération HT	: 18 463,83 €
TVA 20 %	: 3 692,77 €
Total TTC	: 22 156,60 €

FIPD 30% (fonds interministériel de prévention : 5 539,15 €  
de la délinquance)

Amendes de police	: 9.231,91 €
TVA sur fonds propres	: 3 692,77 €
Autofinancement	: 3 692,77 €

**A l'unanimité**, les membres du conseil municipal approuvent ce plan de financement et autorisent Monsieur le Maire à signer les pièces administratives et comptables relatives à ce dossier.

\* \* \*

**2018/06 :**

**OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 25/35EME :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, de la démission d'un agent du service administratif à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.

Par conséquent, afin de pourvoir au remplacement et en fonction du profil du candidat qui sera retenu, il y a lieu de prévoir, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, l'ouverture d'un poste du **cadre d'emploi** des adjoints administratifs (adjoint administratif, adjoint administratif 1<sup>ère</sup>/2<sup>ème</sup> classe ou principal 1<sup>ère</sup> classe.

Accord **unanime** du conseil municipal.

\* \* \*

**2018/07 :**

## **PARTICIPATION CITOYENNE :**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le concept de la « participation citoyenne » qui consiste à associer les habitants d'un quartier à la protection de leur environnement, avec pour objectifs d'aider à restreindre le nombre de cambriolages et de démarches frauduleuses, d'améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance et de développer un réseau de solidarité entre voisins.

Après en avoir délibéré et avant toute prise de décision, **à l'unanimité**, les membres du conseil souhaitent, en amont, une présentation du dispositif par les services de la gendarmerie ainsi qu'une prise de contact avec les administrés potentiellement intéressés.

\* \* \*

**2018/08 :**

## **EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :**

Une collectivité a la possibilité d'éteindre tout ou partie de son éclairage public, une partie de la nuit. Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public, car, outre la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre, cette action contribuerait également à la réduction de la facture de consommation d'électricité.

Le conseil municipal, après avis de la commission des travaux du 30 janvier dernier, et après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité**, que l'éclairage public sera interrompu sur le territoire de la commune de 23H00 à 05H30, hormis dans la grande Rue, route de Saint-Amand et route de la Charité.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relevant du pouvoir de police du maire, un arrêté sera pris à cet effet.

## **⇨ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES ⇩**

- ☞ Décision 2017/02 (dépenses d'investissement 2017 N°18 à 32)
- ☞ Lettre de remerciements pour la subvention 2017 des associations : les Sonneurs Néronnais, l'ADMR de Nérondes/Sancoins/la Guerche, Chanterondes
- ☞ Notification de l'arrêté préfectoral N°2018-1-052 du 24 janvier 2018 constatant la transformation du syndicat intercommunal pour l'aménagement des bassins de l'Auron, l'Airain et leurs affluents (SIAB3A) en syndicat fermé
- ☞ Notification de l'arrêté préfectoral N°2018-1-063 du 26 janvier 2018 complémentaire à l'arrêté N°2018-1-06 du 8 janvier 2018 portant extension de compétences de la communauté de communes du Pays de Nérondes
- ☞ Notification de l'arrêté préfectoral N°2018-1-0006 du 8 janvier 2018 portant extension de compétences de la communauté de communes du Pays de Nérondes

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.